

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02112

Numéro SIREN : 821 074 671

Nom ou dénomination : MAISON BALLESTER SENECHAL

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2018 sous le numéro de dépôt 11554

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

MAISON BALLESTER SENECHAL
9 rue du Min Bat D1 Cases 4 à 8
59160 Lomme

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : MAISON BALLESTER SENECHAL Numéro RCS : 821 074 671
Numéro Gestion : 2016B02112
Forme Juridique : Société à responsabilité limitée
Adresse: 9 rue du Min Bat D1 Cases 4 à 8
59160 Lomme

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2017
Durée de l'exercice : 12 mois
Comptes annuels déposés le : 19/07/2018
Sous le numéro : 11554

Délivré à Lille Métropole le 7 août 2018

Le Greffier,



MAISON BALLESTER SENECHAL

9, RUE DU MIN
BAT D1 CASES 4 A 8
59 160 LOMME

Comptes Annuels

31 décembre 2017

*Certifié conforme à
l'original*



PANSARD & ASSOCIÉS

EXPERTS COMPTABLES
AMERICAN INSTITUTE OF CERTIFIED PUBLIC ACCOUNTANTS
INTERNATIONAL AFFILIATE

www.pansard-associes.com

SARL MAISON BALLESTER SENECHAL

COMPTES ANNUELS

Periode du 01/01/2017 au 31/12/2017

Comptes annuels

M CP

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	18 800	4 499	14 301	
Fonds commercial (1)	300 000	30 000	270 000	300 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	139 531	17 557	121 974	133 780
Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 780	22 936	11 845	22 904
Autres immobilisations corporelles	36 573	24 980	11 593	24 975
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 770		1 770	1 770
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	531 455	99 972	431 483	483 429
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	6 767		6 767	
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	84 294		84 294	72 534
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 237 389	4 407	1 232 982	926 616
Autres créances	36 252		36 252	83 423
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	835 164		835 164	303 263
Charges constatées d'avance (3)	6 705		6 705	15 266
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 206 572	4 407	2 202 164	1 401 103
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 738 026	104 380	2 633 647	1 884 532
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

NS 0

Bilan passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	120 000	120 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	871	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 544	
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	202 430	17 414
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	327 844	137 414
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	600 000	600 000
Emprunts et dettes financières diverses (3)	7 700	4 192
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 421 214	955 294
Dettes fiscales et sociales	257 950	152 989
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	18 939	34 643
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	2 305 803	1 747 118
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 633 647	1 884 532

(1) Dont à plus d'un an (a)	517 819	1 747 118
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 787 984	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/07/16 au 31/12/16 6 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises	11 914 399	5 125 351	6 789 048	132,46
Production vendue	31 545	896	30 648	NS
Production stockée				
Subventions d'exploitation				
Autres produits	29 578	8 343	21 235	254,51
Total	11 975 522	5 134 591	6 840 931	133,23
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises	9 989 553	4 287 094	5 702 458	133,01
Variation de stock (m/ses)	-11 760	-72 534	60 775	-83,79
Achats de m.p. & aut.approv.	54 847	2 857	51 990	NS
Variation de stock (m.p.)	-6 767		-6 767	
Autres achats & charges externes	858 093	411 847	446 246	108,35
Total	10 883 965	4 629 264	6 254 701	135,11
MARGE SUR M/SES & MAT	1 091 557	505 327	586 230	116,01
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	44 370	30 787	13 583	44,12
Salaires et Traitements	483 349	309 508	173 841	56,17
Charges sociales	156 364	108 491	47 873	44,13
Amortissements et provisions	79 751	26 118	53 633	205,35
Autres charges	14 796	42	14 754	NS
Total	778 631	474 947	303 684	63,94
RESULTAT D'EXPLOITATION	312 926	30 380	282 546	930,03
Produits financiers				
Charges financières	8 399	4 192	4 207	100,36
Résultat financier	-8 399	-4 192	-4 207	100,36
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	304 527	26 188	278 339	NS
Produits exceptionnels	1 201	5 000	-3 799	-75,98
Charges exceptionnelles	1 074	7 725	-6 651	-86,09
Résultat exceptionnel	127	-2 725	2 852	-104,65
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	102 224	6 049	96 175	NS
RESULTAT DE L'EXERCICE	202 430	17 414	185 016	NS

CS M

SARL MAISON BALLESTER SENECHAL

COMPTES ANNUELS

Periode du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe

MS
CS

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL MAISON BALLESTER SENECHAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 2 633 647 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 202 430 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 modifié par le règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 1 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 2 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

M C

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Mais pour autant, l'entreprise a opté pour l'amortissement du fonds commercial suivant les possibilités offertes par le règlement aux petites entreprises au sens de l'article L 123-16 du Code de commerce. Le fonds commercial est amorti sur une durée de 10 ans.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 22 858 Euro. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

NS CS

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	300 000			300 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		18 800		18 800
Immobilisations incorporelles	300 000	18 800		318 800
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	139 531			139 531
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	30 600	4 180		34 780
- Installations générales, agencements aménagements divers	33 300	3 273		36 573
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	203 431	7 454		210 885
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 770			1 770
Immobilisations financières	1 770			1 770
ACTIF IMMOBILISE	505 201	26 254		531 455

AS C

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	18 800	7 454		26 254
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	18 800	7 454		26 254

Ventilation des diminutions

Virements de poste à poste
Virements vers l'actif circulant
Cessions
Scissions
Mises hors service

Diminutions de l'exercice

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2017
Éléments achetés	300 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	300 000

DS U

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial		30 000		30 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		4 499		4 499
Immobilisations incorporelles		34 499		34 499
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	5 751	11 806		17 557
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 696	15 240		22 936
- Installations générales, agencements aménagements divers	8 325	16 655		24 980
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	21 772	43 702		65 473
ACTIF IMMOBILISE	21 772	78 200		99 972

DS CS

Notes sur le bilan

Actif circulant

Stocks

Les flux s'analysent comme suit :

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	84 294	72 534	11 760	
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements	6 767		6 767	
Total I	91 061	72 534	18 527	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
Total II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
Total III				
Production stockée				

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 282 116 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 770		1 770
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 237 389	1 237 389	
Autres	36 252	36 252	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 705	6 705	
Total	1 282 116	1 280 346	1 770

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 4 407 Euro. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
Créances et Valeurs mobilières	4 407
TOTAL	4 407

MC

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 120 000,00 Euro décomposé en 1 200 titres d'une valeur nominale de 100,00 Euro.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/06/2017.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	17 414
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	17 414
Affectations aux réserves	5 414
Distributions	12 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	17 414

MC

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2017	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2017
Capital	120 000				120 000
Réserve légale		871	871		871
Réserves générales		4 544	4 544		4 544
Résultat de l'exercice	17 414	-17 414	202 430	17 414	202 430
Dividendes		12 000			
Total Capitaux Propres	137 414		207 844	17 414	327 844

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 305 803 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	600 000	82 181	340 392	177 427
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	7 700	7 700		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 421 214	1 421 214		
Dettes fiscales et sociales	257 950	257 950		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	18 939	18 939		
Produits constatés d'avance				
Total	2 305 803	1 787 984	340 392	177 427

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

M CI

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FNPA ACHATS MATIERES	94 044
FNPA FG	35 367
Interets courus sur emprunt	7 700
PROV CP	40 252
PROV RTT	4 198
Primes de bilan CAP	2 500
PROV CHARGES SUR CP	16 798
Formation professionnelle	4 760
Taxe apprentissage	3 235
URSSAF CAP	925
CHARGES FISCALES A PAYER	63 528
Total	273 307

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA	6 705		
Total	6 705		

M CS

Autres informations

Engagements financiers

Crédit-Bail

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 62 151 €.

Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.30 %
- Taux de croissance des salaires : 1.5 %
- Age de départ à la retraite : 60-67 ans
- Taux de rotation du personnel : Faible
- Table de taux de mortalité : INSEE 2017
- Hypothèse de départ : 100% à l'initiative du salarié
- Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 72 594 Euro

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

DJ CS

MAISON BALLESTER SENECHAL

Société À Responsabilité Limitée au capital de 120 000.00 Euro

Siège social : Bâtiment D1 cases 4 à 8, 9 RUE DU MIN

59160 LOMME

821 074 671 RCS LILLE METROPOLE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **ANNUELLE EN DATE DU 29 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf juin, à dix heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|-------------------------------------|-----------|
| - CEDRIC SENECHAL, propriétaire de | 601 parts |
| - DELPHINE LOISON, propriétaire de | 598 parts |
| - FRANCIS SENECHAL, propriétaire de | 1 part |

soit un total de

1 200 parts

sur les mille deux cents (1 200) parts composant le capital social.

Monsieur Julien POULET, représentant KPMG SA, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, assiste à la réunion.

DELPHINE LOISON préside la séance en sa qualité de gérante associée.

Elle constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice,
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance et du rapport du commissaire aux comptes sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Non remplacement de commissaire aux comptes,
- Ratification de la rémunération brute allouée à la gérance,

- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

La présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance et des rapports du commissaire aux comptes et ouvre la discussion.

Il est rappelé, par la présidente, que les dividendes peuvent être taxés à la source au taux de 12,8 % dans le cas de l'option pour le prélèvement forfaitaire unique de 30%. L'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu peut être maintenue, après abattement de 40 %. Dans ce cas, la présidente précise que les dividendes pourront être exonérés sur option si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint). En outre, la société versera un dividende amputé de 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

Personne ne demandant la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société, ainsi que celle du rapport du commissaire aux comptes, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2017, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code pour 3 298 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 202 429.88 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	202 429.88 €
- Une somme de	10 121.49 €
représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",	
- Soit un bénéfice distribuable de	192 308.39 €
- Une somme de	12 000.00 €
à titre de dividende, soit par part,	
un montant de	10.00 €
- et le solde, soit	180 308.39 €
au compte "Autres réserves"	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 10.00 €.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

L'assemblée générale précise qu'il a été procédé à une distribution de dividendes suite à décision de l'assemblée générale ordinaire en date du 27 octobre 2017, pour un montant de 12 000 €, par prélèvement sur le compte « Autres réserves ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de ratifier la rémunération brute allouée au cours de l'exercice à la gérance :

- DELPHINE LOISON : néant
- CEDRIC SENECHAL : néant

outre le remboursement de leurs frais sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale constate que les Commissaires aux Comptes ont été régulièrement nommés lors de l'AGO annuelle en date du 30 juin 2017. Leur mandat n'arrive pas à expiration.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance

Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés.

La gérance :

- DELPHINE LOISON
- CEDRIC SENECHAL



MAISON BALLESTER SENECHAL

Société À Responsabilité Limitée au capital de 120 000.00 Euro

Siège social : Bâtiment D1 cases 4 à 8, 9 RUE DU MIN

59160 LOMME

821 074 671 RCS LILLE METROPOLE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2018

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Il vous sera également donné lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Par ailleurs, l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est écoulé sur une période de 12 mois, contre 6 mois pour l'exercice précédent, arrêté au 31 décembre 2016.

En conséquence, les pourcentages de variation entre les exercices tiennent compte de cette différence de durée et ont été ramenés, pour une meilleure appréciation, à une durée équivalente.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 6 mois	Ecart % prorata
BILAN ACTIF			
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	14 301		100.00
Fonds commercial	270 000	300 000	-10.00
Total des immobilisations incorporelles	284 301	300 000	-5.23
Constructions	121 974	133 780	-8.83
Installations techniques, matériel et outillage industriel	11 845	22 904	-48.29
Autres immobilisations corporelles	11 593	24 975	-53.58
Total des immobilisations corporelles	145 412	181 659	-19.95
Autres immobilisations financières	1 770	1 770	0.00
Total des immobilisations financières	1 770	1 770	0.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	431 483	483 429	-10.75

ACTIF CIRCULANT			
Matières premières et approvisionnements	6 767		100.00
Stocks et en-cours	91 061	72 534	25.54
Clients et comptes rattachés	1 232 982	926 616	33.06
Autres créances	36 252	83 423	-56.54
Créances	1 269 234	1 010 039	25.66
Disponibilités	835 164	303 263	175.39
Total des disponibilités hors charges constatées d'avance	835 164	303 263	175.39
Charges constatées d'avance	6 705	15 266	-56.08
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 202 164	1 401 103	57.17
TOTAL ACTIF	2 633 647	1 884 532	39.75
BILAN PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	120 000	120 000	0.00
Réserve légale	871		100.00
Autres réserves	4 544		100.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	202 430	17 414	NS
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	327 844	137 414	138.58
AUTRES FONDS PROPRES			
Emprunts et dette auprès d'établissements de crédit	600 000	600 000	0.00
Emprunts et dettes financières diverses	7 700	4 192	83.69
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 421 214	955 294	48.77
Dettes fiscales et sociales	257 950	152 989	68.61
Autres dettes	18 939	34 643	-45.33
TOTAL DETTES	2 305 803	1 747 118	31.98
TOTAL PASSIF	2 633 647	1 884 532	39.75

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 6 mois	Ecart % prorata
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	11 945 944	5 126 248	16.52
Coût des achats et charges externes	10 883 965	4 629 264	17.56
VALEUR AJOUTEE	1 061 979	496 984	6.84
Impôts, taxes et versements assimilés	44 370	30 787	-27.94
Charges de personnel	639 713	418 000	-23.48

00 C1

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	377 895	48 197	292.04
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	25 593	8 341	53.42
Autres produits	3 985	3	NS
Dotations aux amortissements et provisions	79 751	26 118	52.67
Autres charges	14 796	42	NS
RESULTAT D'EXPLOITATION	312 926	30 380	415.02
Résultat financier	-8 399	-4 192	-0.18
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	304 527	26 188	481.42
Résultat exceptionnel	127	-2 725	102.32
Impôt sur les bénéfices	102 224	6 049	744.97
RESULTAT NET COMPTABLE	202 430	17 414	481.22

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé, d'une durée de douze mois, se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 11 945 944 € contre 5 126 248 € pour l'exercice précédent, qui s'était écoulé sur six mois, soit une progression de 16.52 % en ramenant les pourcentages à une même durée.

Le total des charges d'exploitation ressort à 11 662 596 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 79 751 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 418 000 € à 639 713 €, soit une diminution de 23.48 % en ramenant les pourcentages à une même durée, alors que l'effectif moyen est resté le même, soit 16 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 312 926 € contre 30 380 € pour l'exercice précédent, marquant une progression de 415.02 % en ramenant les pourcentages à une même durée.

Le résultat financier, d'un montant de -8 399 €, contre -4 192 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 304 527 €, contre 26 188 € au 31 décembre 2016.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de 127 €, contre -2 725 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 102 224 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 202 430 €, représentant 1.69 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en progression de 481.22 %, en ramenant les pourcentages à une même durée, par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 17 414 €, soit 0.34 % du chiffre d'affaires.

Informations relatives aux délais de paiements des fournisseurs et des clients

Nous vous présentons ci-après les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu (C.Com. Art. L. 441-1-1 et D. 441-4).

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

Article D. 441 I. -2° : factures émises non réglées à la date de clôture

	de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jours (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées		305	266	238	998	1807
Montant total des factures concernées (TTC)		74 834	38 173	25 152	241 310	379 468
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)		1%	0%	0%	2%	3%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	0					
Montant total des factures exclues (TTC)	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retard de paiement	En cas d'information, le délai contractuels a été retenu. A défaut, nous avons utilisés les délais légaux.					

	Article D. 441 I. -1° : factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jours (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées		7	1	0	56	64
Montant total des factures concernées (TTC)		17 828	31	-	4 447	22 306
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)		0%	0%	0%	0%	0%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	0					
Montant total des factures exclues (TTC)	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retard de paiement	En cas d'information, le délai contractuels a été retenu. A défaut, nous avons utilisés les délais légaux.					

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le développement du chiffre d'affaires constaté au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les résultats dégagés, nous rassurent sur le bien-fondé de notre politique commerciale, que nous poursuivrons pour l'avenir, tout en continuant à veiller au maintien des frais fixes de gestion à leur juste niveau.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

M

C)

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 202 429.88 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de	202 429.88 €
- Une somme de	10 121.49 €
représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",	
- Soit un bénéfice distribuable de	192 308.39 €
- Une somme de	12 000.00 €
à titre de dividende, soit par part,	
un montant de	10.00 €
- et le solde, soit	180 308.39 €
au compte "Autres réserves"	

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Nous vous rappelons également qu'il a été procédé à une distribution de dividendes suite à décision de l'assemblée générale ordinaire en date du 27 octobre 2017, pour un montant de 12 000 €, par prélèvement sur le compte « Autres réserves ».

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code pour un montant de 3 298 €.

Conventions réglementées

Vous entendrez la lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L.223-19 du Code de commerce.

Ratification de la rémunération de la gérance

Nous vous proposons de ratifier la rémunération brute allouée au cours de l'exercice écoulé à la gérance.

- DELPHINE LOISON : néant
- CEDRIC SENECHAL : néant

outre le remboursement de leurs frais sur justificatifs.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La gérance

